

Avis de constitution

SOCIETE « SOCITRAM EXPRESS »

Siège Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA EBIMPE,
Lot 1896, Ilot 209

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/09/2024 , et enregistrés le 26/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCITRAM EXPRESS »

Objet : Transport public de personnes et de marchandises, vente et location de véhicules, import-export, mécanique général, commerce général, divers.

La participation directe ou indirecte de la société a toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-avant.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA EBIMPE,
Lot 1896, Ilot 209

Dirigeant(s) M TRAORE MAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-10142 du 10/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°60898/GTCA/RC/2024 du 10/10/2024

